

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°28-2024
DU 09 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 11

Votants 13

L'an deux mille vingt quatre

Le neuf septembre à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/09/2024

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BORDAS Christian,
BROUDICHOUX Serge, POUDRET Annie, AUDOUIN Anne,
BORDELAIS Gérald, BOUTIN Jean-François, DUMON Alain,
TRANQUARD Jérôme, REYGADE Aline, JOCELYN Nathalie

ETAIENT ABSENTS : MARTIN Frédéric

PROCURATIONS : HUCHET Pierrette à REYGADE Aline

VEYSSIERE Fabienne à RAICHINI Patricia

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BORDELAIS Gérald a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION 28-2024 CONVENTION RELATIVE A LA LIVRAISON DE REPAS A LA COMMUNE DE FRANCS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Francs a exprimée la demande que les repas soient confectionnés au sein de la cuisine de Petit Palais et Cornemps à compter du 1^{er} septembre 2024.

Au titre du service rendu, la Commune de Francs s'engage à verser la somme de 0,25 € TTC par repas fabriqué à la Commune de Petit Palais et Cornemps.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention avec la Commune de Francs et Albert Restauration, prestataire.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour u siège de la collectivité,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le secrétaire de séance

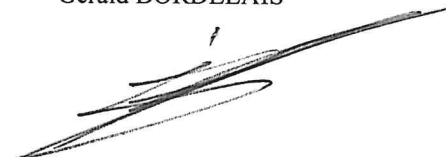
Le Maire,

Patricia RAICHINI



Le secrétaire de séance

Gérald BORDELAIS



Acte rendu exécutoire

Le 13 septembre 2024

Publié ou Notifié

Le : 13 septembre 2024